

L'étiquetage OGM

- ***L'étiquetage est la règle pour les produits bruts tirés de plantes OGM***
 - *seuil de 0,9 % à 5 % selon les pays*
- ***Il n'y a pas de consensus pour les produits purifiés fabriqués à partir de plantes OGM***
 - *Chine : « Ce produit est fabriqué à partir d'OGM mais il ne contient plus de composants OGM »*
 - *Europe et Russie : « OGM » sur l'étiquette*
 - *Autres pays : aucune mention*
- ***Pas d'étiquetage pour la viande, le lait, les œufs, etc. obtenus à partir d'animaux nourris avec des produits OGM***